



Cartouche de gaz Senco Premium

Fiche de Données de Sécurité

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE CHIMIQUE ET DU FABRICANT

NOM DU PRODUIT : Cartouche de gaz Senco Premium (gaz pour cloueur sans fil)
NUMÉROS DE MODÈLE : PC1307, PC1308, PC1309, PC1310
DÉSIGNATION DU TRANSPORT : Gaz de pétrole liquéfié (GPL)
UTILISATION DU PRODUIT : Cartouche de gaz à utiliser avec un cloueur sans fil
FABRICANT : KYOCERA SENCO France
29, rue de la Gare
88127 SAINT AME Cedex, FRANCE
Tél. : +33 (0)3 29 26 26 00 Lundi à Jeudi 8h30 - 17h15 / Vendredi 8h30 - 12h15

NUMÉRO DE CONTACT D'URGENCE : + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres anti-poison et de toxicovigilance, ORFILA (INRS) disponible 24/7

Rubrique 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

H222 : aérosol extrêmement inflammable

H229 : récipient sous pression, peut éclater sous l'effet de la chaleur

Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

F+, R 12 - Extrêmement inflammable

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)



DANGER

Conseils de prudence

- Utiliser uniquement dans une zone non-fumeurs.
- Tenir éloigné des sources d'ignition.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues.
- Protéger de la lumière du soleil.
- Utiliser et stocker dans un endroit bien ventilé.
- Doit être éliminé en tant que déchet dangereux.
- Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C.

Rubrique 3 : Composition/Information sur les composants

Nom	Numéro CAS		%	
Propane	74-98-6	50	-	60
Isobutane	75-28-5	40	-	50
Butane	106-97-8	1	-	5

Rubrique 4 : Premiers secours

4.1.1 Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements saturés contaminés. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin.

4.1.2 Inhalation :

Ne pas respirer le gaz ; peut causer l'asphyxie à des concentrations élevées, ou avoir un effet toxique. Assurer au patient un apport d'air frais et consulter un médecin.

4.1.3 Peau :

Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures ; laver la zone exposée à l'eau froide pendant au moins 10 minutes, ne pas frotter la zone, rincer simplement à l'eau ou tremper ; ne pas utiliser d'eau chaude, couvrir avec un pansement propre et sec ; emmener le patient à l'hôpital ou auprès du médecin le plus proche.

4.1.4 Yeux :

Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures ; ouvrir les paupières pour permettre au gaz/fluide de s'évacuer ; rincer l'œil touché avec de l'eau fraîche pendant 15 minutes ; ne pas laisser le patient se frotter les yeux. En cas de sensibilité à la lumière, appliquer délicatement un bandage.

4.1.5 Ingestion :

Le contact direct avec le gaz liquéfié peut causer des gelures aux organes internes et aux tissus. Ne pas provoquer de vomissements ; proposer au patient de l'eau potable propre et fraîche pour qu'il se rince la bouche et lui conseiller ensuite de boire de l'eau, si cela le soulage.

4.1.6 Protection de la personne qui assure les premiers secours : Premiers secours :

Veillez à votre propre protection.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Irritation grave des yeux (brûlures et rougeurs) et irritation grave de la peau (sécheresse et démangeaisons).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement spécifique : Premiers secours, décontamination et traitement des symptômes Notes à l'intention du médecin : Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés :

Dioxyde de carbone/Jet d'eau pulvérisé/Mousse/Extincteur à sec Moyen d'extinction non approprié : Jet d'eau à haut débit.

5.2 Danger d'incendie/d'explosion :

Extrêmement inflammable ; forme un mélange explosif avec l'air ; risque de retour de flamme si les vapeurs atteignent un point d'ignition. Les aérosols peuvent exploser en cas de rupture ; l'exposition au gaz peut provoquer des gelures, des brûlures ou des blessures ; risque d'explosion en cas d'exposition à une flamme ou à une étincelle.

5.3 Conseils aux pompiers

Isoler la zone de danger et évacuer le personnel non protégé ; les pompiers doivent porter un équipement de secours complet équipé d'un appareil respiratoire autonome et des vêtements offrant une protection complète. Empêcher les écoulements de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau ; ne pas s'approcher des aérosols chauffés avant qu'ils n'aient refroidi ; retirer les aérosols avant qu'ils ne soient atteints par l'incendie si cela ne présente aucun danger. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées ; utiliser un appareil respiratoire et une combinaison étanche aux gaz et résistante aux produits chimiques.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Dispersions limitées

Éliminer toute source d'ignition ; évacuer tout le personnel de la zone ; ne pas pénétrer dans une zone où le gaz a pu s'accumuler ; éviter de respirer le gaz, et éviter tout contact avec du liquide ; pénétrer dans la zone en portant un équipement de protection équipé d'un appareil respiratoire ; évacuer les aérosols qui fuient vers un endroit sécurisé et bien ventilé ; ne pas pénétrer dans la zone jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé.

6.2 Dispersions importantes

Tout le personnel non protégé doit être évacué de la zone ; alerter les services d'urgence de l'incident et de sa localisation ; pénétrer dans la zone en portant un équipement de protection équipé d'un appareil respiratoire ; éliminer toutes les sources possibles d'ignition ; utiliser un jet d'eau pour disperser la vapeur ; rester à l'écart jusqu'à ce que le gaz se soit complètement dispersé, et empêcher l'entrée du personnel non autorisé.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations générales

Assurer une bonne ventilation ; tenir à l'écart des sources d'ignition – ne pas fumer ; prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. N'utiliser que des équipements adaptés au produit et à la pression et la température prévues.

Il est interdit de manger, de boire, de fumer et de conserver des aliments dans les zones de travail ; respecter les indications figurant sur l'étiquette et les consignes d'utilisation. Utiliser les méthodes de travail conformément aux consignes d'utilisation.

7.1.2 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène au travail :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail ; tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer où l'on consomme de la nourriture.

7.2 Conditions pour un stockage sûr :

Stocker dans un endroit bien ventilé, température de stockage recommandée inférieure à 50 °C ; ne pas fumer, ne pas utiliser de flamme nue, ni de source de chaleur ou d'ignition ; ne pas stocker dans des fosses ou des cavités, ou dans des endroits sans circulation d'air. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Ne pas stocker avec des matériaux inflammables ou auto-inflammables et stocker en position verticale.

7.3 Utilisations finales particulières :

Doit être utilisé pour l'alimentation de cloueurs, cloueurs de finition et cloueurs béton sans fil.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle à long terme : 40 mg/m³ Valeur limite d'exposition professionnelle à court terme : 80 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Ventilation : Assurer une bonne ventilation. Une bonne ventilation peut être obtenue par aspiration locale ou générale ; extraction d'air.

Protection des yeux : Le port d'une protection des yeux est obligatoire lors de la manipulation d'aérosols.

Protection de la peau : Le port de gants est recommandé lors de la manipulation d'aérosols.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Dans le pire des cas, un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire. Dans des conditions normales, l'utilisation doit se faire dans des zones bien ventilées. Si la ventilation est insuffisante, le port d'un appareil respiratoire approprié est obligatoire. Les mesures générales d'hygiène indiquées à la rubrique 7.1.2 doivent être respectées.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales

Aspect	Aérosol, liquide
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non applicable
pH	Non applicable
Point de fusion/congélation	-184,5 °C environ
Point d'ébullition	-42 °C à 0 °C environ
Point d'éclair	-104 °C à -60 °C environ
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammable	Oui
Limite inférieure d'explosivité	Non déterminée
Limite supérieure d'explosivité	Non déterminée
Densité	Non déterminée
Densité apparente	0,54 kg/L environ sous forme liquide
Solubilité	Non déterminée
Solubilité dans l'eau	Non soluble
Coefficient de partage	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	494 °C environ
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité	Non applicable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non déterminé

9.2 Autres informations

Miscibilité	Non déterminée
Solubilité dans les graisses	Non déterminée
Conductivité	Non déterminée
Tension de surface	Non déterminée

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :	Aucun test effectué.
10.2 Stabilité chimique :	Le produit est stable dans des conditions de travail normales avec un stockage et une manipulation appropriés.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune réaction de type dangereux.
10.4 Conditions à éviter :	Voir rubrique 7.
10.5 Matières incompatibles :	Acides forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Ne se décompose pas – si utilisé pour les usages prévus/ conformément aux instructions.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Toxicité orale aiguë	Aucun effet indésirable observé
Toxicité dermique aiguë	Aucun effet indésirable observé
Toxicité aiguë par inhalation	Aucun effet indésirable observé

Irritation de la peau :

Le contact avec la peau peut provoquer des gelures, tandis que le gaz peut provoquer des irritations.

Lésion oculaire grave/irritation :

Le contact peut provoquer des irritations et des rougeurs.

Inhalation :

L'asphyxie peut se produire si le personnel est exposé à une forte concentration de gaz ; les premiers signes d'asphyxie sont les suivants : somnolence, maux de tête, vertiges, sensation de faiblesse et essoufflement.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas d'indications

Mutagénicité sur cellules germinales : Négatif

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Se volatilise rapidement lorsque libéré dans l'atmosphère ; anesthésie les animaux et les insectes à haute concentration. Ne devrait pas présenter de danger pour la vie aquatique. N'inhibe pas la croissance des plantes à une concentration normale. Ne semble pas présenter de risque de bioaccumulation.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets L'élimination des déchets doit se faire conformément à la directive 2008/98/CE, qui couvre les déchets et les déchets dangereux.

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Des codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur en concertation avec les autorités locales chargées de l'élimination des déchets.

13.1.2 Traitement des déchets : Non autorisé

13.1.3 Évacuation des eaux usées : Interdite

13.1.3 Autres recommandations d'élimination : Manipuler les emballages contaminés de la même manière que le produit lui-même.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport : Peut être transporté par route/par rail selon les réglementations nationales (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU : UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Aérosols

14.3 Classe de danger pour le transport : 2.1

14.4 Groupe d'emballage : Aucun

14.5 Dangers pour l'environnement : Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transporter dans des conteneurs fermés, verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit sont bien formées et savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de dispersion. Les personnes doivent respecter les règles de sécurité et prendre des précautions pour éviter tout dommage.

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II MARPOL 73/78 et code IBC Non applicable

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

De façon générale, se référer à la rubrique 2 pour la classification et l'étiquetage. Veiller au respect des restrictions.

Dans l'UE, le produit est conforme à la réglementation suivante :

1. Règlement (UE) no 474/2014 de la Commission du 8 mai 2014
2. Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.
3. Directive-cadre 2008/98/CE relative aux déchets

Au Royaume-Uni, le produit est conforme à la réglementation suivante :

1. Management of Health and safety at work Regulations (1999)
2. Control of substances Hazardous to Health Regulations (COSHH 2002)
3. Personal protective Equipment Regulations (2002)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non déterminé

Rubrique 16 : Autres informations

Le produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et conformément à la législation locale.